

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
CIRCULATION
et INTERDICTION DE STATIONNEMENT
69 Rue du Château à la Rue du Grand Jas**

Du 13 juin 2016 à 08H au 17 juin 2016 17H

Arrêté n°47

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT une intervention sur la voie communale pour la pose d'un câble téléphonique en façade effectuée par l'entreprise GMS Téléphonie pour le compte de ORANGE du 13 juin au 17 juin 2016 inclus ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'intervention sur la voie communale pour la pose d'un câble téléphonique en façade effectuée par l'entreprise GMS Téléphonie pour le compte de l'entreprise ORANGE du 13 juin au 17 juin 2016 inclus de 8H à 17H.

Le stationnement sera interdit, et la circulation se fera dans les deux sens par feux tricolores.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

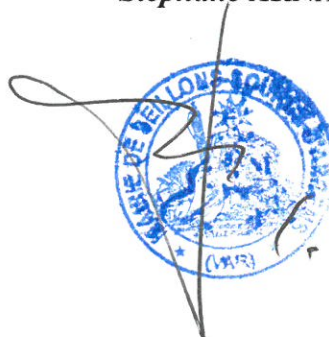
ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 23 Mai 2016.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE
LA PRESENTE NOTIFICATION